



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN DATE DU MARDI 16 MARS 2021

Présents : Anne ROBERT, Céline MARTEL, Laurent TARY, Blandine VIGNON, Marcel BONNAT, Claire ASSIE, Marie-Ange DAMERY, Sylvie FAUCHET, Joëlle HERITIER, Anne-Marie ODDOU, Jean-Marc REYNAUD-DULAURIER, Marie-Christine SIBUT.

Excusés : Jean BRUASSE, Sylvie COTTE, Gildas BERGER-SABATTEL, Frédéric SIALINO.

Pas de procuration

Secrétaire de séance : Joëlle HERITIER.

## Ordre du jour

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- Approbation du Compte-rendu du Conseil d'administration du 17 novembre 2020
- Approbation du Bilan d'activité du CCAS pour 2020,
- Approbation du Compte Administratif 2020,
- Approbation du Compte de Gestion 2020,
- Approbation de l'affectation des résultats de 2020,
- Approbation du budget du CCAS pour 2021,
- Approbation des subventions aux associations des dons du Colis des Sages 2020,
- Dispositif d'Aide à la mobilité,
- Approbation d'un règlement d'aide sociale facultative,
- Bail rural parcelle AD 399,
- Revalorisation des loyers du logement du CCAS suite aux travaux de mise aux normes électriques,
- Questions diverses.

Monsieur le Président, Dominique PALLIER, ouvre la séance de ce Conseil d'Administration en remerciant les membres de leur participation à cette instance dans le contexte sanitaire actuel.

Il apprécie la créativité de ce Conseil d'Administration notamment dans la réorientation des actions, comme par exemple : les aides à la mobilité, à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Il remercie le CCAS pour son rôle de relais des situations complexes et pour l'accompagnement des aînés de la commune, également des familles et des jeunes.

Une nouvelle année de travail s'ouvre pour le Conseil d'administration autour de nouveaux projets. Anne ROBERT souligne l'importance de l'aide procurée par l'UDAF<sup>1</sup> (Formation) qui va permettre de structurer l'organisation, les actions et de communiquer pour plus de visibilité.

Monsieur le maire laisse la présidence de la séance à Anne ROBERT, vice-présidente.

### **DESIGNATION D'UN (E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil d'Administration désigne Joëlle HERITIER comme secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 NOVEMBRE 2020**

Le compte-rendu du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **APPROBATION DU BILAN D'ACTIVITE DU CCAS POUR 2020,**

**Délibération n°2021-001**

**8.2. AIDE SOCIALE**

**Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente**

**Annexe n°1\_Bilan Social Année 2020**

<sup>1</sup> Union Départementale des Associations Familiales.

## **OBJET : APPROBATION DU BILAN SOCIAL DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2020**

Anne ROBERT, Vice-présidente présente le bilan social du CCAS pour 2020, retraçant les activités du CCAS ainsi que le budget alloué aux actions menées.

Après s'être fait présenter le bilan social de l'année 2020, à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration du CCAS d'Apprieu :

- **APPROUVE** le bilan social de l'année 2020,
- **COMMUNIQUERA** le bilan social à Monsieur le maire d'Apprieu.

### **Synthèse des débats :**

Marcel BONNAT demande ce qu'il va advenir des masques en tissu réalisés par les coutières bénévoles lors du 1<sup>er</sup> confinement. Anne ROBERT explique que des masques ont été distribués au moment du colis des sages fin 2020 et que le stock restant pourra être d'une utilité ultérieurement.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Délibération n°2021-002

### **7.1.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF**

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

## **OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2020**

Sous la Vice-présidence de Mme Anne ROBERT, le Conseil d'Administration examine le Compte Administratif 2020 qui s'établit ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses	13 060.12€
Recettes	11 773.35€

### **INVESTISSEMENT**

Dépenses	162.00€
Recettes	0.00€

Hors la présence de M Dominique PALLIER, Président, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif du CCAS pour l'année 2020.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Délibération n°2021-003

### **7.1.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF**

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

## **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS D'APPRIEU POUR L'ANNEE 2020**

Madame la Vice-Présidente, Anne ROBERT rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT :**

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 compris celles relatives à la journée complémentaire

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Délibération n°2021-004

### 7.1.2.1. COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

#### OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Madame la Vice-Présidente, Anne ROBERT,

Après avoir examiné le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître, **un excédent de fonctionnement de 26 593.12€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 1 286.77€
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou -	+ 27 879.89€
<b>C Résultat à affecter</b> = A + B (Hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	<b>+ 26 593.12€</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	
D 001 (besoin de financement)	0.00€
R 001 (excédent de financement)	6 808.17€
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	
Besoin de financement	0.00€
Excédent de financement (1)	0.00€
<b>F Besoin de financement F=D+E</b>	<b>0.00€</b>
<b>AFFECTATION C=G+H</b>	<b>26 593.12 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	0.00€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00€
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	26 593.12€
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00€

Sur proposition de Madame la Vice-Présidente, Anne ROBERT, le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité des présents, l'affectation des résultats 2020.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération n°2021-005

### 7.1.2.1. APPROBATION BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

#### OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Mme Anne ROBERT, Vice-présidente, indiquant les sommes allouées aux différents chapitres budgétaires en fonctionnement et en investissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif 2021 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS NOUVEAUX	CREDITS NOUVEAUX
<b>38 166.71€</b>	<b>38 166.71€</b>
INVESTISSEMENT	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
CREDITS NOUVEAUX	CREDITS NOUVEAUX
<b>7 284.31€</b>	<b>7 284.31€</b>

**APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES DONNS DU COLIS DES SAGES 2020,**

Délibération n°2021-006

**7.5.1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

**OBJET : APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DES DONNS DU COLIS DES SAGES 2020**

Lors de la distribution du colis des sages pour la fin de l'année 2020, le CCAS avait proposé aux bénéficiaires soit de garder le colis, soit de faire don du prix du colis à des associations qui seraient choisies en Conseil d'administration.

Pour Info : 21 hommes, 16 femmes et 24 couples ont fait don de leur colis

Cette liberté dans le choix offert aux anciens a permis de récolter la somme de 2 100€.

Anne ROBERT propose au Conseil d'administration de choisir des associations, bénéficiaires.

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

**DECIDE :**

D'allouer des subventions d'un montant de 2 100€ aux associations suivantes pour l'année 2021, comme ce qui suit :

Associations	Subvention
<b>RESTOS DU CŒUR- ISERE</b>	<b>700.00</b>
<b>ELANS SOLIDAIRES- LE GRAND LEMPS</b>	<b>700.00</b>
<b>PASSIFLORE- TULLINS</b>	<b>700.00</b>

**PRECISE :**

Que ces dépenses sont prévues sur le budget du C.C.A.S 2021 à l'article 6574.

**Synthèse des débats :**

Anne ROBERT propose au débat la liste des associations qui pourraient bénéficier des subventions du CCAS suite aux dons des sages. Une majorité de membres opte pour augmenter le montant de la subvention en ciblant moins d'associations, contrairement aux années précédentes.

L'optique est de distribuer à des associations qui ont été fortement mobilisées lors des confinements : *aide alimentaire, aide à l'insertion, aide aux familles.*

## DISPOSITIF D'AIDE A LA MOBILITE

Délibération n°2021-007

### 8.2. AIDE SOCIALE

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

#### OBJET : AIDE SOCIALE FACULTATIVE : DISPOSITIF D'AIDES A LA MOBILITE.

Anne ROBERT propose de créer un dispositif d'aides à la mobilité :

- **D'une part, une aide sous la forme de prise en charge d'une course en taxi pour les campagnes de vaccinations des + de 75 ans :**
- Les critères :
  - o Avoir 75 ans et plus,
  - o Pour les trajets aller-retour aux centres de vaccination de Voiron et de Saint Etienne de St Geoires uniquement.
  - o Pour les 2 injections
- **D'autre part, une aide à la mobilité :**
- Les critères :
  - o À la demande des Assistances Sociales du territoire, pour le bénéficiaire, (toute démarche isolée effectuée par le demandeur ne pourra pas être traitée)
  - o Pour un habitant de la commune d'Apprieu,
  - o Bon d'essence à récupérer auprès d'INTERMARCHE, uniquement, et sur présentation d'un bon de commande délivré par le CCAS d'Apprieu,
  - o Bon d'une valeur de 30€,
  - o Maximum 4 bons d'essence par an (soit un par trimestre) pour un même bénéficiaire.

Après avoir entendu l'exposé d'Anne ROBERT, Vice-présidente, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- **APPROUVE** les deux aides à la mobilité et selon les conditions fixées ci-dessus :
  - o Prise en charge d'une course de taxi aller –retour pour les personnes âgées de 75 ans et + et pour se rendre à un centre de vaccination : Voiron ou saint Etienne de St Geoires,
  - o Le bon essence d'une valeur de 30€,
- **DELEGUE** le choix de la société de taxi à Mme la Vice-présidente ainsi que le tarif de la course retenue,
- **AUTORISE** Mme la Vice-présidente à signer une convention avec la société de taxi retenue pour les courses à destination des centres de vaccination de Voiron ou de Saint Etienne de St Geoires,
- **DELEGUE** à Mme la Vice-présidente le soin d'exécuter la présente délibération, par voie de décision nommant les personnes retenues et les trajets remboursés ainsi que la facture de la société de taxi,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier du Grand-Lemps.

## APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

Suite aux formations dispensées par l'UDAF, Anne ROBERT propose de constituer un ou deux groupes de travail pour travailler sur :

- Le règlement intérieur des aides sociales facultatives,
- Le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS d'APPRIEU.

Le CCAS est favorable à ce travail.

Sont membres des groupes de travail :

<p align="center"><b>GROUPE DE TRAVAIL</b></p> <p align="center"><b>SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DU CCAS D'APPRIEU</b></p>	<p align="center"><b>GROUPE DE TRAVAIL</b></p> <p align="center"><b>SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES</b></p>
<p align="center">Blandine VIGNON</p> <p align="center">Laurent TARY</p> <p align="center">Céline MARTEL</p> <p align="center">Marie-Ange DAMERY, représentante de l'UDAF</p>	<p align="center">Marie-Christine SIBUT</p> <p align="center">Sylvie FAUCHET</p> <p align="center">Joëlle HERITIER</p> <p align="center">Claire ASSIE</p> <p align="center">Marie-Ange DAMERY, représentante de l'UDAF</p>

**Ces règlements seront inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration au mois de juin ou juillet 2021.**

**BAIL RURAL POUR LA PARCELLE AD 399**

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente  
 Projet Délibération n°2021-008

**8.2. AIDE SOCIALE**

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

**Ce point est ajourné compte tenu que le CCAS n'a pas reçu l'acceptation de la proposition faite à un agriculteur de reprendre la parcelle en fermage.**

**REVALORISATION DES LOYERS DU LOGEMENT DU CCAS SUITE AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES**

Délibération n°2021-008

**8.2. AIDE SOCIALE**

Rapporteur Anne ROBERT, Vice-présidente

**OBJET : REVALORISATION DES LOYERS DU LOGEMENT DU CCAS SUITE AUX TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES**

**VU** la délibération n°2019-008 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 20 novembre 2019 relative à la reconduction du bail pour 9 années, du 01/12/2019 au 30/11/2028 pour la somme de 228.47 €/mois.

Anne ROBERT, Vice-présidente rappelle qu'à la fin de l'année 2020, des travaux ont été entrepris dans le logement appartenant au CCAS afin de le mettre aux normes l'électricité. Ces travaux d'investissement représentent un coût important pour le CCAS de 7 284.17€ TTC.

Compte tenu de ces travaux d'amélioration, dans le cadre d'un bail en cours, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Les travaux à prendre en compte (parties communes et parties privatives) sont les travaux d'amélioration.
2. Les travaux doivent avoir été exécutés depuis le début du bail du locataire (ou depuis son dernier renouvellement si son bail a été renouvelé).
3. Les travaux doivent représenter au moins 50 % d'une annuité de loyer. Dans ce cas, une hausse du loyer annuel de 15 % du montant des travaux peut être appliquée.
4. La hausse de loyer s'applique au renouvellement du bail et doit faire l'objet d'un avenant accepté par le locataire.

Il est proposé de revaloriser pour un montant supplémentaire de 34.40€ par mois, en plus des 229.52€ TTC mensuel actuellement

Soit un montant total de 263.92€ TTC par mois et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

L'avis de l'Assemblée est sollicité.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration du C.C.A.S :

- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel pour la somme de **263.92€ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.**
- **DIT** que cette décision sera notifiée au locataire actuel,
- **AUTORISE** La Vice-présidente à signer l'avenant au bail,
- **DIT** que ces recettes seront prévues à l'article 752 du budget du C.C.A.S 2021 et suivants,
- **DIT** que cette décision sera transmise à M le Sous-préfet, M le Trésorier de Le Grand Lemps.

#### QUESTIONS DIVERSES

Marcel BONNAT demande si l'après-midi des sages 2021 pourra être organisée et si une annonce pouvait être faite en ce sens. Pour le CCAS, cette annonce est trop prématurée aujourd'hui. Anne ROBERT propose que ce point soit débattu au 3<sup>e</sup> trimestre.

Séance levée à 21h35

La Vice-présidente  
Anne ROBERT



